



Modifier le montant du loyer ?

Par **du71**, le **11/07/2016** à **10:51**

Bjr

Je pose ces questions pour être sûr de ce que je dirai à l'agence

:cadre : loyer encadré par la loi Pinel - donc plafond du loyer

l'agence qui gère la location de cet appartement-40 m²- a retenu le prix de 10 € le m² - Je ne connaissais pas bien ce point - l'agence n'a pas appliqué le coefficient multiplicateur, cette formule : montant du loyer/ prix au m² $10 + ((0,7 + 19/40) \times 10) = 10 + 1,175 = 11,175$ euros le m²

De plus, cette agence n'a pas ajouté la moitié de la surface de la cave -elle fait plus de 1,80 de hauteur

ma question : est-il possible d'envisager un avenant pour modifier le prix du loyer, après échange entre mon locataire et moi-même pour commencer ?

IL est dans l'appartement depuis février 2015

Merci